



ville de
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/77

OBJET : PRESTATION DE LA COMPAGNIE LOBA – SPECTACLE « BAGARRE » - MONTANT GLOBAL DE LA PRESTATION

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de représentation sollicitée par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de la Compagnie Loba située au 3 Boulevard Daviers - 49100 Angers,

Vu la programmation de 5 représentations du spectacle « Bagarre » les 19, 20 et 21 mars 2023 pour un montant de 6 857,50 € TTC,

Vu le montant forfaitaire des frais annexes arrêté à 1 534,60 € TTC,

DECIDE

Article 1

d'acter le versement de la somme globale de 8 392,10 €, à la compagnie Loba au titre de la prestation réalisée.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313 du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 01 septembre 2023


Le Maire,
Pascal BARTOSIK